

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

**Délibération n° D 2024-03-06 - 09**

Date de la séance : 06/03/2024

Date de la convocation : 27/02/2024

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

Publié le 16/03/2024

Auteur = Martial SIMONDANT - Maire  
ID : 038-213800154-20240306-D20240306\_09-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTES :**

**Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture  
et affichage

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

**Présents :** SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, FAURY Fabrice, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle

**Absents avec pouvoir :** LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne  
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Gregory  
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia  
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial

**Excusés :** JACQUENOT Stéphane, GUILLAUD Baptiste

**CHOIX DU PRESTATAIRE – TOITURE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation de la toiture de la mairie.

Les travaux sont prévus entre le 1<sup>er</sup> juin 2024 et le 15 juillet 2024.

Une consultation a donc été lancée le 15 janvier 2024 avec une date limite de remise des offres fixées au 23 février 2024.

3 entreprises ont été consultées.

2 entreprises ont rendu une proposition allant de 41 661.23 € HT à 59 262.62 € HT.

Après ouverture et analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
MANREY	ST MICHEL SUR RHONE	41 661.23 €

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise MANREY pour un montant total HT de 41 661.23 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance  
M. LAMOURY

